

PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la Commission de la présidence du conseil tenue le jeudi 26 avril 2006, à 19 h, à la Maison du citoyen, 7501, rue François-Perreault.

SONT PRÉSENTS :

- M. Marcel Parent, président
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Marvin Rotrand, vice-président
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- M. Warren Allmand
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Jocelyn Ann Campbell
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Mme Anie Samson
Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension
- M. Marcel Tremblay
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

ABSENCES MOTIVÉES :

- Mme Claire St-Arnaud, vice-présidente
Arrondissement de Mercier-Hochelaga—Maisonneuve
- M. Claude Trudel
Arrondissement de Verdun

Également présents, M. Jules Patenaude, coordonnateur en consultation publique, Mme Lucie Desjardins, chef de division, Mme Christine Ouvrard, conseillère en communication et M. Pierre Morin, adjoint à la Présidence du conseil.

Assistance : 100 personnes

1. Ouverture de la séance

À 19h, le président, M. Marcel Parent, déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il remercie le maire de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Mme Anie Samson, d'accueillir la Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal à la Maison du citoyen.

Le président présente les membres de la commission et il souligne la présence des fonctionnaires. Il souligne également la présence de M. Richard Bergeron, chef du parti Projet Montréal, de Mme Soraya Martinez et Mme Carole Du Sault, conseillères.

Le président explique que la Commission de la présidence du conseil débute ce soir son programme d'activités pour l'année 2006. Sa première assemblée est consacrée au défi de la participation citoyenne aux diverses instances de consultation et participation publiques de la Ville de Montréal. Le président explique ensuite le déroulement de la soirée. La commission entendra dans un premier temps les présentations de M. Patenaude et Mme Desjardins. Par la suite, la commission recevra

les questions et commentaires des citoyens ainsi que les questions de ses membres.

Parmi les étapes subséquentes à la présente assemblée, le président signale que la commission poursuivra ses travaux à l'automne.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Marvin Rotrand, appuyée par Mme Anie Samson, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le défi de la participation

Le président, M. Marcel Parent, invite M. Jules Patenaude et Mme Desjardins à prendre la parole.

- 3.1 Présentation des instances politiques de la Ville de Montréal

M. Patenaude décrit les instances politiques de la Ville de Montréal : conseils d'arrondissement, conseil municipal, conseil d'agglomération. Il présente également la composition et les compétences de chacun des conseils.

- 3.2 Présentation des commissions du conseil

Mme Desjardins présente les commissions du conseil. Elle explique leurs fonctions, leur rôle consultatif et leur champ de compétence. Elle décrit le processus d'élaboration du calendrier des activités, le processus d'organisation des assemblées publiques et le cheminement des rapports. Mme Desjardins dresse le portrait statistique des activités des commissions en 2005 et elle rend compte des activités prévues en 2006.

- 3.3 Présentation sommaire des autres instances de consultation publique et de la Politique de consultation et de participation publiques

M. Patenaude mentionne la création et les travaux de l'Office de consultation publique de Montréal et il insiste sur le rôle que joue cet organisme au sein de l'administration municipale. Il décrit les travaux découlant du Sommet de Montréal dans le cadre du chantier sur la démocratie et il présente la Politique de consultation et de participation publiques adoptée en 2005. Par cette Politique, la Ville de Montréal reconnaît aux citoyennes et aux citoyens le rôle de participer aux affaires de la ville et le pouvoir d'influencer les décisions qui les concernent. La Politique réaffirme que la consultation et la participation publiques facilitent et éclairent la prise de décision et, dans cette perspective, elle a comme objectif de favoriser des pratiques de consultation publique transparentes, crédibles, efficaces et utiles à la prise de décision. Elle rappelle qu'en consultation publique, la responsabilité de prendre les décisions est toujours réservée aux élus. Afin de guider les instances de la Ville dans l'exercice de la consultation, la Politique énonce des principes directeurs et des pratiques de référence et les commissions permanentes du conseil sont directement concernées par cette politique.

Le président, M. Marcel Parent, remercie M. Patenaude et Mme Desjardins.

4. Période de questions et d'interventions des citoyens

1. M. André Cardinal, Projet Montréal

M. Cardinal décrit la structure des commissions décisionnelles et comités consultatifs de la Ville d'Ottawa. Formés d'élus et de citoyens, les comités consultatifs alimentent les commissions. Il cite les travaux de Benjamin Barber et insiste sur l'attitude d'écoute que doivent démontrer les membres de la commission. Il déplore le fait que les

commissaires semblent parfois peu intéressés par les travaux de la commission. Il fait état de la consultation tenue au sujet de la fluoration de l'eau et il souligne que cette question a soulevé un véritable débat de fond chez les commissaires qui ont étudié ce sujet sans tenir compte de leurs allégeances politiques.

M. Rotrand demande si Projet Montréal propose d'étudier le modèle de la Ville d'Ottawa.

2. Mme Joseph, Association Haïtienne

Mme Joseph félicite la commission pour la tenue de la présente assemblée. Elle demande de quelle façon les commissaires sont recrutés.

Le président, M. Marcel Parent, répond à la question.

3. M. Frantz St-Léger, Association Haïtienne

M. St-Léger s'enquiert de la place des citoyens dans le fonctionnement des organisations de même que des mécanismes mis à leur disposition pour faire connaître leur opinion. Il déplore que les citoyens soient informés à la dernière minute et il souhaite des communications directes.

M. Rotrand demande au citoyen s'il assiste aux assemblées de son conseil d'arrondissement, s'il sait que cela existe et s'il lit les avis publics.

4. M. Joshua Wolfe, Université McGill

M. Wolfe présente un document multimédia sur la transparence et la décision éclairée. Il fait état du *California Environmental Quality Act* en vigueur depuis 1970 dans les municipalités californiennes. Cette loi oblige tout promoteur de projet à procéder à une évaluation des impacts environnementaux et à proposer des mesures d'atténuation tant durant la phase de construction du projet et que durant son exploitation ce qui permet d'informer, avant la consultation, les élus qui pourront dès lors proposer des mesures d'atténuation et en informer les citoyens. La grille d'analyse prévoit la mesure des impacts sur l'environnement naturel, sur le milieu et les ressources ou équipements collectifs. La grille permet également l'évaluation des seuils de tolérance pour lesquels des mesures d'atténuation devront être envisagés. La démarche propose une période de consultation et de révision du projet d'une durée de 45 jours. De plus, les commentaires du public peuvent porter sur le projet, les impacts, les mesures d'atténuation, sur d'autres données ou encore sur des demandes pour des études supplémentaires. La démarche distingue clairement les opinions sur le projet des demandes d'éclaircissement ou de celles visant davantage d'informations. Les résultats des études sont publiés et une version finale de l'étude des impacts environnementaux est rédigée. Cette étude permet aux élus d'étudier le projet en fonction de ses mérites, d'évaluer les impacts et mesures d'atténuation et surtout, de prendre une décision éclairée.

M. Rotrand propose que les comités consultatifs d'urbanisme siègent en public. M. Tremblay s'inquiète du délai, pour le démarrage d'un projet, que pourrait entraîner une telle démarche. À ce sujet, M. Wolfe indique que les promoteurs sont habitués à ce cheminement de leurs projets et il explique que certains ont mis plus d'une année à se concrétiser.

5. Mme Sharon Leslie, Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce

Mme Leslie mentionne que la période de questions des citoyens au conseil municipal est très courue et, par conséquent, il faut arriver tôt ce qui défavorise les travailleurs. Elle propose de changer le système en procédant par tirage et en ne permettant pas plus de trois questions sur le même sujet. Elle explique que le conseil communautaire a mis en place un comité pour la démocratie locale et elle souligne l'implication des

citoyens dans la confection du budget de l'arrondissement. Une séance d'information a eu lieu en mai et une séance de consultation en août, elle précise qu'en décembre, les citoyens ne peuvent influencer le budget. Elle propose un fonctionnement similaire pour les commissions, particulièrement si l'administration souhaite une véritable consultation. Elle ajoute que les documents doivent être clairs, lisibles et disponibles à l'avance. Elle affirme que le budget est le sujet le plus important et elle propose d'accorder un soutien à ce sujet aux groupes de citoyens. Elle conclut en insistant sur l'accessibilité physique des lieux en tout temps et sur l'accessibilité de l'information.

6. Mme Marie Turcotte, Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)

Mme Turcotte représente le ROPMM regroupant 28 organismes. Elle déplore que les documents ne soient pas disponibles en braille malgré l'article 16 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Elle rappelle l'engagement découlant du Sommet de Montréal concernant l'accessibilité universelle et mentionne les déficiences visuelle, auditive et motrice. Elle suggère l'utilisation de média substitut et l'utilisation de l'orthographe simplifiée et le recours aux communications verbales. Elle ajoute que le lieu de la consultation doit être accessible physiquement et le parcours dans l'édifice doit être adéquat. Elle suggère également l'utilisation d'un système d'aide à l'audition tel un interprète Oralis et gestuel. Elle recommande également que le personnel soit formé à l'accueil et sensibilisé aux besoins particuliers des personnes handicapées.

Mme Samson souligne que, depuis trois ans, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension offre aux malentendants le service d'un interprète gestuel.

M. Rotrand mentionne qu'un partenariat pourrait être développé avec certains groupes.

7. M. René Veillette, Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)

M. Veillette fait état des besoins particuliers des déficients intellectuels. Il recommande l'utilisation d'un langage simplifié et la mise en place de mesures en vue de soutenir l'accueil des personnes ayant des besoins particuliers. Il ajoute qu'il importe d'informer les groupes de la tenue d'une consultation et que la différence consiste à écouter ces personnes.

8. M. Roger Caron, Société de développement de Montréal

M. Caron souligne que les gens, pour participer, doivent sentir que cette participation importe et peut avoir un impact. Il suggère d'inviter les citoyens dès le début d'un projet afin qu'ils contribuent à définir l'enjeu, les intérêts, les normes et les solutions.

9. M. Serge Poulin

M. Poulin est déficient visuel. Il explique que la décentralisation des activités et services en arrondissement a entraîné une perte d'accès aux informations pour les déficients visuels car le Bottin des activités n'est plus offert en braille. Il mentionne qu'à peine 15% des déficients visuels possèdent des ordinateurs. Il suggère le recours au publiphone pour diffuser les informations relatives aux assemblées publiques et l'utilisation de gros caractères.

10. M. Richard Bergeron, Projet Montréal

M. Bergeron explique que la Ville d'Ottawa compte 14 commissions dont une consacrée à l'accessibilité. De plus, dans cette ville, il n'y a pas de comité exécutif et pas de parti politique. Il fait état des problèmes liés à la « ligne de parti ». Il souligne sa participation à la Commission sur le développement économique ainsi qu'à la Commission sur la mise en valeur, l'aménagement urbain et le transport collectif, déplorant n'avoir pu faire inscrire l'étude du tramway au programme d'activité de celle-

ci. Il constate que le comité exécutif intervient dans les travaux des commissions à tel point que les membres ne peuvent prendre connaissance d'un dossier avant que celui-ci ne soit approuvé par le CE. Même si les pratiques de consultation sont adéquates, il existe des filtres qui ne permettent pas l'accès aux informations. Il signale que la Ville de Montréal est aux antipodes des modèles en cours à Ottawa et Toronto. Il suggère un processus de participation à l'élaboration du budget qui débiterait en février et une large consultation qui permettrait d'atténuer les effets du CE et de la « ligne de parti ».

11. M. John Burcombe

M. Burcombe considère le site Internet de la Ville peu convivial et mal organisé. De plus, plusieurs présentations nécessitent le logiciel Flash Média nécessitant davantage de temps à télécharger. Il suggère que le bottin des employés, à l'instar du gouvernement fédéral, soit diffusé sur le portail de la Ville. Il recommande d'utiliser davantage le courriel pour rejoindre les citoyens.

12. M. Dimitri Roussopoulos, SODEM

M. Roussopoulos suggère la mise en place d'un plan de communications qui viendrait combler une lacune fondamentale au niveau de celles-ci. Il propose que les recommandations des commissions soient déposées au conseil municipal plutôt qu'au comité exécutif. Il s'interroge sur la pertinence d'un aussi grand nombre de conseillers municipaux et il ne croit pas que cette situation soit synonyme de plus grande démocratie. Il note toutefois la volonté de l'administration municipale de démocratiser davantage le processus actuel et il donne l'exemple du budget participatif dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il termine en indiquant aux membres de la commission qu'il leur appartient de mettre en application la Politique de consultation et de participation publiques ainsi que la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

M. Rotrand souligne que certains arrondissements sont plus avancés que d'autres dans l'application de la Politique de consultation et de participation publiques. Il précise qu'un grand nombre de sièges au conseil municipal assure, à son avis, la représentativité de la gauche.

13. M. Marcel Sévigny

M. Sévigny soulève certains problèmes vécus dans l'arrondissement du Sud-Ouest concernant la confusion des rôles de mairesse et présidente d'assemblée. Il déplore, qu'en assemblée publique, les réponses de la mairesse de cet arrondissement soient très longues, usurpant, à son avis, le droit de parole des citoyens. Il recommande qu'une personne neutre et objective assure la présidence des assemblées et accorde les droits de parole. Il déplore également que les consultations tenues dans cet arrondissement ne soient annoncées qu'une semaine à l'avance et que certaines des assemblées aient lieu au cours de l'été ou durant la période des fêtes. Il recommande d'aviser les citoyens de la tenue d'une assemblée deux semaines avant la date de celle-ci.

14. M. Jason Prince, Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce

M. Prince suggère à la commission de dresser un bilan et de comparer les pratiques dans les arrondissements. Il ajoute que le suivi des commentaires et des recommandations n'est pas toujours clair. Il demande si des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) siègent en public et si les citoyens ont des droits d'initiative comme celui d'inscrire un point à l'ordre du jour.

M. Rotrand répond que le CCU de l'arrondissement Pierrefonds siège en public. Il ajoute qu'il a mandaté le secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce qui vérifiera si des lois reconnaissent des droits d'initiative aux citoyens.

15. M. Delfino Campanile, Regroupement pour l'aménagement de Parc-Extension

M. Campanile suggère d'évaluer, un an après son adoption, le degré d'adhésion des arrondissements et des services à la Politique de consultation et de participation publiques. Il ajoute que la politique prévoyait un partenariat qui ne s'est pas concrétisé. Il recommande de s'assurer que la politique soit, pour tous, le cadre de référence.

M. Patenaude précise qu'un bilan des pratiques suggérées sera réalisé l'an prochain.

5. Période de questions des membres de la commission

Le président invite, à tour de rôle, les membres de la commission à s'exprimer.

Mme Samson remercie les citoyens dont la participation démontre l'importance du sujet. Elle ajoute que la clé de la démocratie repose sur l'accessibilité et sur le sentiment de pouvoir influencer les décisions. Elle précise que les citoyens sont des spectateurs lors des assemblées du CCU de l'arrondissement de Pierrefonds et rappelle le rôle des élus.

M. Tremblay note l'importance des communications et annonce la mise en place de la e-cité et du service 311.

Mme Campbell souligne que la participation est également une préoccupation des membres de la commission dont les interventions reflètent celles de nombreux citoyens. Elle est particulièrement sensible aux questions d'information et de communication.

M. Rotrand considère les commentaires entendus ce soir très instructifs. Il annonce qu'une deuxième assemblée aura lieu à l'automne sur le même sujet. Il déplore l'absence de normes minimales concernant la tenue de consultations publiques dans les arrondissements et s'interroge quant aux consultations tenues en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demandant s'il ne vaudrait pas mieux de confier, comme c'était auparavant le cas, les dossiers de modification au Plan d'urbanisme à l'Office de consultation publique de Montréal. Il conclut en insistant sur le rôle des commissions qui pourraient permettre de revaloriser les rôle et fonctions des élus municipaux.

7. Levée de l'assemblée

Toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, le président, M. Marcel Parent, remercie les personnes présentes, les membres de la commission et les fonctionnaires. Il annonce que les travaux sur le défi de la participation se poursuivront à l'automne et il invite les citoyennes et les citoyens à participer à la prochaine assemblée de la commission, le 18 mai, pour l'étude du rapport annuel de l'ombudsman de Montréal.

Sur une proposition de Mme Campbell, appuyée par M. Tremblay, l'assemblée est levée à 21h40.

(original signé)

Marcel Parent
Président

(original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste